

RAPPORT N°12

.....  
**APPEL A PROJET SANTE : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LA  
MAISON DE SANTE D'ARLANC**

M. le Président expose :

Vu la délibération du 29 octobre 2019, approuvant les priorités du projet de territoire et notamment celle relative à l'offre de soins.

Vu la délibération du 29 octobre 2019, approuvant le règlement de fonds de concours ainsi que ses modalités de versement.

Vu la délibération du 29 octobre 2019, approuvant le lancement d'un appel à projet pour accompagner les communes sur les projets de maison de santé.

Vu la délibération de la commune d'Arlanc en date du 25 mai 2018

Vu le dossier de candidature complet et répondant à l'objet principal de l'appel à projet.

Vu l'avis technique du 05 février 2020.

Vu l'avis unanime du bureau communautaire.

Sur proposition du Président,

**Délibération,**

il vous est proposé :

- d'approuver l'attribution d'un fonds de concours à la commune d'Arlanc d'un montant de 100 000 € pour la réalisation d'une maison de santé pluridisciplinaire ;
- de prévoir les crédits nécessaires au BP 2020 du Budget principal au compte 2041411 opération n°272.
- d'autoriser M. le Président à définir dans le cadre d'une convention les modalités de versement du fonds de concours.